République française
DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction enfance-famille
Service des projets, de la tarification et du contrôle des établissements

Arrêté relatif à programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du secteur associatif habilité au titre de l'aide sociale à l'enfance par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 312-1, I., 1°, L. 312 -8, L. 313-1 et D. 312-197 à D. 312-206 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 75 ;

Vu la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant qu'en application de l'article D. 312-204 du CASF, les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ayant délivré l'autorisation ;

Considérant qu'en application du I. de l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la première programmation pluriannuelle des évaluations est arrêtée au plus tard le 1er octobre 2022 par l'autorité ayant délivré l'autorisation et détermine le rythme des évaluations du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230118-23_29733-AU
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

Papier recyclé

Publication : 25-01-2023

Sur proposition de la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

Arrête

Article 1 La programmation pluriannuelle des évaluations concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du secteur associatif habilité conjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du département des Bouches-du-Rhône, autorisés conjointement par l'autorité préfectorale et départementale au titre des 1° et 4° du I. de l'article L. 312-1 du CASF, est arrêtée pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 ainsi qu'il suit :

Organisme gestionnaire	**Dénomination de l'établissement ou service**	**Echéance pour produire le rapport d'évaluation**
Association Femmes Responsables Familles	La Chaumière	31 octobre 2023
Association d'Accès et Maintien Au Logement (Adamal)	Résidence Habitat Jeunes - Adamal	31 décembre 2023
Association Habitat Alternatif Social (HAS)	Les Caganis	31 décembre 2023
Croix Rouge Française	Croix Rouge Française	31 décembre 2023
Association Habitat Alternatif Social (HAS)	Habitat Alternatif Social	31 décembre 2023
Association Hospitalité Pour les Femmes (HPF)	Hospitalité Pour les Femmes	31 décembre 2023
Association Le Relais des Possibles	Le Relais	31 décembre 2023
Association de Réadaptation Sociale (ARS)	SAME	31 décembre 2023
Association SOS Villages d'Enfants	SOS Villages d'Enfants	31 décembre 2023
Association Acte 13	Acte 13	31 mars 2024
Association Saralogisol	Hôtel de la famille	31 mars 2024
Association la Caravelle	Charles et Gabrielle Servel	31 mars 2024
Association d'Aide Aux Jeunes Travailleurs (AAJT)	L'escale Saint-Charles	30 juin 2024
Association Rayon de Soleil	Le Rayon de Soleil de Pomeyrol	30 juin 2024
Association Les Matins Bleus	Les Matins Bleus	30 septembre 2024
Association Delta Sud	Delta sud	31 octobre 2024

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230118-23_29733-AU
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

Publication : 25-01-2023

Association la Chamade	La Chamade	31 octobre 2024
Association Accueil Enfance Jeunesse	Accueil Enfance Jeunesse (AEJ)	31 décembre 2024
Association Oxygène	Alizé	31 décembre 2024
Association Le Mas de Villevieille	Le Mas de Villevieille	31 mars 2025
Fondation Baccuet	Costebel	30 juin 2025
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF)	30 juin 2025
Association Mireille Bernard	La Draille	30 juin 2025
Association les Dames de la Providence	La Galipiote	31 octobre 2025
Association Bois Fleuri	Bois Fleuri	31 décembre 2025
Association Raisonnance	Le Galoubet	31 décembre 2025
Association Fouque	La Louve	31 décembre 2025
Association Saralogisol	HOPE	31 décembre 2025
Association Solidarité Pour l'Habitat	Soliha	31 mars 2026
Association Fouque	Concorde	30 juin 2026
Association l'Eau Vive	L'Eau Vive	30 juin 2026
Association LVA Phoenix	Phoenix	30 juin 2026
Association Séréna	Les Romarins / Le Taoumé	30 juin 2026
Association Fouque	SEAP	30 juin 2026
Association Séréna	Service de Soutien, Soin, Intervention et Accueil Temporaire (SSSIAT)	30 juin 2026
Association Fouque	Les Saints Anges	31 octobre 2026
Association les Dames de la Providence	Canopée	31 décembre 2026
Groupe Addap 13	Groupe Addap 13	31 décembre 2026
Association Fouque	Rochefonds	31 décembre 2026
Association Enança	Enança	31 mars 2027
Association l'Abri Maternelle	Agnès de Jessé Charleval	31 mars 2027
Association la maison des plus petits	La Maison des plus petits	30 juin 2027
Fondation d'Auteuil	Saint-François-de-Sales	30 juin 2027
Association Saint Michel	Saint-Michel	30 juin 2027

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230118-23_29733-AU
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

Publication : 25-01-2023

Association Maison Protestante	L'Abri	31 octobre 2027
Association les Dames de la Providence	Les Marcottes	31 décembre 2027
Association Saint-Joseph AFOR	La Martine	31 décembre 2027
Association Médico-Sociale de Provence	La Reynarde	31 décembre 2027

Article 2 La programmation pluriannuelle des évaluations concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du secteur public et secteur associatif habilité au titre de l'aide sociale à l'enfance par le Département des Bouches-du-Rhône fera l'objet d'un arrêté.

Article 3 Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux représentants des organismes gestionnaires des établissements et services des services et établissements mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 4 Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Article 5 Le directeur général des services, la directrice générale adjointe de la solidarité par intérim, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Marseille, le 18 JAN. 2023

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230118-23_29733-AU
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023

Publication : 25-01-2023